



3b - Plan de zonage après modification



- Ua** Zone urbaine centrale
- Ub** Zone urbaine à dominante d'habitat
- Uc** Zone urbaine de hameau
- Uf** Zone multifonctionnelle constructible au fur et à mesure de la réalisation du réseau collectif d'assainissement
- Uo** Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- Ui** Zone urbaine à vocation d'activités avec sous secteurs Uia, Uib et Uic
- AU** Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
- AUa** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- N** Zone naturelle
- NL** Zone naturelle de loisir
- Nt** Zone naturelle réservée aux activités du camping
- Np** Zone de parc et de loisirs
- Nea** Zone de protection des captage d'alimentation en eau potable
- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole inconstructible
- Ax** Secteur de la zone agricole réservés aux activité non agricoles



- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Polygone d'implantation
- Servitude L. 123.2b du code de l'urbanisme imposant 100% de logements localifs aidés à répartir entre PLS, PLUS et PLAI
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L. 130.1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone de bruit (30m de part et d'autre de la voirie)
- Bâtiments repérés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

